

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 01 janvier 1953 portant modifications au Code général des Impôts directs

n° 01

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 janvier 1953

Numéro JO  
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro  
1 mars 1953

### VISAS

Le conseil Représentatif de la Côte Français des Somalis

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence du Conseil Représentatif en Côte Française des Somalis: Délibérant en matière d'impôts, taxes et contributions, conformément l'article 13 de la loi susvisée  
A adopté dans sa année du 29 novembre 1952 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Le titre X du Code général des Impôts directs (impôt foncier sur les paillotes et maisons en planches), art. 156, est abrogé pour compter du 1er janvier 1953.

**Le Président Signé : A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire : Signé : J. Mary.**